

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur J.- P.DEMEURE
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : Architecture/Cellule Administration/WORD/
2009/1/0139mm.doc(rw)
N/Réf. : AVL/CC/BXL-1.33/s.451
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES / NEDER-OVER-HEEMBEEK. Ancienne église Saint-Nicolas.
Aménagement en centre culturel. Nouveaux Plans.
Demande d'avis préalable à l'introduction d'une demande de permis unique
(Dossier traité par : Marie-Noëlle Martou)

En réponse à votre lettre du 9 février 2009 sous référence, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis de principe émis par notre Assemblée en sa séance du 18 février 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur la transformation de l'église, classée en totalité (arrêté du 14/03/1940), en centre culturel ainsi que sur la restauration des façades et toiture.

Pour mémoire, une série de travaux, très pénalisants pour la valeur esthétique et patrimoniale du bâtiment ont été réalisés en infractions, il y a quelques années (4 ou 5 ans), pour permettre d'affecter le bien à cette fonction. Ces travaux ont été verbalisés et ont fait l'objet, en juin 2006, d'une demande de régularisation auprès de la CRMS (demande introduite auprès de l'administration par le maître de l'ouvrage en mars 2005). En raison du caractère très préjudiciable et dévalorisant de ces interventions pour l'église classée, ainsi que du non-respect flagrant des règles les plus élémentaires en matière de restauration, cette régularisation a été refusée par la Commission (avis conforme du 01/09/2006).

Des réparations, des interventions de restauration dans les règles de l'art ainsi que le rétablissement d'une situation acceptable pour le bien et basés sur un programme d'occupation précis ont ensuite été réclamés au demandeur (réunion du 14/03/07 à la Ville de Bruxelles – cf. PV 21/03/07). En effet, les transformations illicites avaient été réalisées pour rendre le bâtiment polyvalent sans qu'un type d'activités culturelles précis (ni donc les besoins y-relatifs) aient été identifiés ou définis – alors qu'un programme bien établi aurait logiquement dû servir de point de départ à toute transformation ou intervention dans le bâtiment.

La réunion organisée le 04/12/08 à la Ville de Bruxelles a permis de donner un aperçu de l'état d'avancement du projet de réparation et de réaménagement demandé. Le projet y est apparu pertinent sur le principe (cf. ci-dessous). La CRMS a toutefois conseillé au demandeur d'introduire une demande d'avis de principe préalablement à l'introduction du dossier de demande de permis unique afin de pouvoir rectifier les options qui poseraient éventuellement problème. C'est cette demande préalable que la CRMS est appelée à examiner aujourd'hui. Elle émet les remarques suivantes sur les options d'intervention proposées.

1. Principe d'intervention et programme

Le centre culturel développé dans l'église est appelé à fonctionner en tandem avec la maison adjacente appelée *Utopia*. Afin de rendre à l'architecture de l'église toute sa lisibilité, le principe du projet est de supprimer toutes les techniques installées récemment en infraction et de réduire les nouvelles techniques au strict minimum nécessaire, de les intégrer de manière très discrète dans le bâtiment et de compléter cet aménagement minimal par des éléments démontables qui seront stockés dans le bâtiment *Utopia* (et mis en place en fonction des besoins et du type de manifestation organisée). Les dispositifs ou interventions illicites, inadaptés à la typologie et à l'historique du bâtiment, seront également éliminés au profit d'éléments ou d'interventions plus adéquats ou à l'identique de la situation initiale. Une étude stratigraphique a été commandée dans ce cadre.

Afin de soulager l'église des infrastructures lourdes, réclamant des interventions conséquentes (sanitaires, vestiaire, foyer, bar, loges d'artistes, etc.), celles-ci seront également localisées dans le bâtiment *Utopia*.

Un type d'activités culturelles précis n'a pu être défini pour le programme d'occupation de l'église mais l'option de base choisie est l'aménagement d'une salle polyvalente aux capacités de laquelle les futurs projets culturels devront s'adapter.

La CRMS souscrit à globalement à ces principes. Elle émet l'avis circonstancié suivant sur les différentes options du projet.

2. Interventions intérieures

I. CHAUFFAGE

Actuellement, des gaines de pulsion partent du fond de l'église, courent le long des bas-côtés pour achever leur course au début du chœur. Ces gaines dénaturent le lieu par leur présence et leur aspect industriel inadéquat. Le projet propose de supprimer le système actuel et de réaliser un chauffage par le sol, constitué de serpentins, alimenté par la chaudière existante. En complément et afin uniquement de préchauffer la salle, il est prévu de garder les groupes de pulsion en les équipant de nouvelles bouches plus courtes dissimulées sous le jubé.

Le placement du nouveau système de chauffage proposé nécessiterait des interventions conséquentes au niveau du sol de l'église, à savoir la dépose ainsi que le remplacement des revêtements de sol actuels jugés peu compatibles avec le nouveau type d'installation envisagé, en raison de leur épaisseur importante et irrégulière. Un fin dallage en pierre bleue ou en pierre de Vinalmont permettant un rayonnement plus performant de la chaleur serait installé à la place.

Bien que l'option du chauffage par le sol présente l'avantage d'être « invisible » et donc sans impact spatial sur l'église, la CRMS ne peut la cautionner dans l'état actuel du dossier.

Cette intervention aurait, en effet, pour conséquence de faire disparaître un matériel patrimonial authentique et de perturber le sous-sol archéologique de l'église alors que ni l'un ni l'autre ne sont suffisamment documentés dans le dossier actuel.

En effet, le dossier renseigne seulement le fait que le sol est constitué d'un dallage en pierre bleue ou en pierre de Basècles sur la majeure partie de la surface et de briques sur chant à l'emplacement d'anciens autels. Six pierres tombales sont également présentes. Aucune information n'est cependant fournie quant à la datation précise de ces revêtements de sol ni sur leur intérêt intrinsèque (il est seulement dit, pour la pierre de Basècles, qu'il s'agit du dallage de l'ancienne église). Qu'en est-il des pierres tombales qui ne sont ni identifiées, ni datées et dont on ne sait si elles sont à leur emplacement d'origine ou si elles ont été déplacées ? De quel traitement précis feront-elle l'objet lors du chantier ? Enfin, quel est l'intérêt supposé du sous-sol archéologique de l'église étant donné que les travaux qui y seraient programmées à l'occasion du chantier et les installations du nouveau chauffage induiraient la démolition partielle de ce sous-sol ?

Ces informations sont absentes du dossier, ce qui ne permet pas à la CRMS d'émettre un avis en pleine connaissance de cause sur cette option. Afin de pouvoir se prononcer de manière éclairée sur cette question, elle demande qu'il soit au moins complété sur les points suivants:

- Etude historique

L'étude historique mentionne que l'église Saint-Nicolas remonte au moins au XIIe siècle et que seule une partie de la tour subsiste de l'église romane. Pour le reste, elle se limite à dresser la liste des travaux d'entretien et de restauration effectués par la Ville de Bruxelles à partir du XXe siècle. Seule l'étude stratigraphique évoque très sommairement, à la dernière page, quelques dates phares de l'histoire de l'église mais ne les détaille pas :

- 1489 : destruction de l'église par les troupes de Maximilien
- 1757 : fin de la reconstruction
- 1743 : l'église est consacrée
- 1860 : ajout du chœur
- 1932 : démolition partielle par la foudre
- 1935 : dernière utilisation de l'église en tant que lieu de culte
- 1953 : restauration de l'église

Ces informations sont très insuffisantes et lacunaires et la Commission demande, par conséquent de compléter adéquatement cette étude de manière à retracer le plus précisément possible l'histoire du bâtiment:

- circonstances de la construction de la première église (commanditaire ?),
- identification des grandes campagnes de construction et de travaux, à mettre en rapport avec l'église actuelle (de quand datent les différents éléments qui la composent aujourd'hui ?),
- évocation des événements marquants qui ont jalonné son histoire et ont eu un impact sur l'évolution du bâtiment, etc.

Il conviendrait, sur base de cette étude, de pouvoir au moins déterminer la richesse potentielle du sous-sol archéologique – destiné à être modifié par le projet – ainsi que l'intérêt historique et patrimonial des éléments visés par les interventions prévues : ancienneté du dallage, identification et datation des pierres tombales ainsi que leur relation éventuelle avec les pierres tombales situées à l'extérieur de l'église, circonstance de l'enlèvement des autels des bas-côtés, etc.

- Dallage existant

En dehors de toute considération patrimoniale, le dossier évoque l'opportunité de remplacer le dallage actuel en raison de son mauvais état de conservation (dalles exfoliées, épauprées, cassées, fissurées), de la fragilité de la pierre de Basècles (qui se délite et se casse facilement) – ce qui hypothèquerait le remplacement du dallage après dépose et installation du système de chauffage : seuls 60% des dalles pourraient être récupérés selon le dossier. La pierre n'étant plus exploitée, il ne serait, par ailleurs, pas possible de restaurer le sol à l'aide du même matériau en cas de repose éventuelle de celui-ci après intervention.

La CRMS estime que les arguments avancés pour justifier le remplacement systématique du dallage existant (efficacité technique du chauffage et mauvais état de conservation des dalles) ne sont pas suffisants. Son intérêt patrimonial devrait avant tout être évalué et des essais de démontage du dallage devraient également être réalisés en présence de la DMS afin de déterminer si l'opération est à ce point dommageable pour les dalles. Un autre type de chauffage par le sol ne nécessitant pas un déploiement sous la totalité de la surface du dallage pourrait-il être envisagé comme alternative à celui actuellement proposé ? Cela permettrait peut-être une conservation au moins partielle du dallage si celui-ci présente un intérêt et une intervention plus réduite sur le sous-sol archéologique

La Commission demande, par conséquent, de réfléchir à un chauffage par le sol moins global (cf. église Saint-Nicolas rue au Beurre à Bruxelles).

Enfin, la CRMS souligne que **les zones de briques sur chant** présentes dans le sol de l'église à la place des anciens autels **devraient être conservées car elles constituent un témoignage historique qui a son importance.**

II. CIMAISE ET ÉCLAIRAGE INTERIEUR

Le projet prévoit, comme demandé, d'enlever le réseau de structures métalliques placé en infraction à hauteur des chapiteaux et servant à la fois de cimaises et de support au câblage et à l'éclairage du bâtiment.

A la place, l'éclairage serait dispensé, d'une part, par des gorges lumineuses creusées dans le sol, le long des murs de l'église et autour des colonnes, et, d'autre part, par des lustres circulaires (version moderne des lustres à couronne des anciennes églises) dotés de spots périphériques disposés dans la nef centrale et dont le câblage serait effectué par des gainages existants (anciennes amenées de gaz) dans les voûtes. Le réseau électrique (prises de courant, etc.) serait installé dans la chape du nouveau pavement.

La Commission déconseille la mise en œuvre des gorges lumineuses car elles auraient pour effet, de « dissoudre » visuellement la base des éléments les plus structurants de l'église (murs et colonnes) et donc de dénaturer la perception du bâtiment. Elle estime, par conséquent, ce système peu compatible avec la typologie de l'église et demande de chercher une alternative plus acceptable du point de vue de sa cohérence spatiale.

L'installation du câblage électrique dans le sol étant dépendante du traitement du dallage et du sol réclamé par le nouveau système de chauffage, elle **ne pourra être examinée qu'en parallèle de la problématique du chauffage**, une fois que les informations manquantes à ce sujet auront été fournies.

II. SAS D'ENTRÉE

Le sas en verre et métal installé en infraction et inapproprié aux lieux sera démonté et les anciennes portes (en sapin), conservées à la Ville, seront réinstallées à leur emplacement initial. Le sur-peint faux-chêne, daté (grâce à l'étude stratigraphique) de l'établissement de l'orgue et des lambris du chœur en chêne, sera restitué.

La Commission approuve le principe de ces interventions.

III. PORTE DU CHŒUR

Une nouvelle porte, de facture récente, et servant d'issue de secours a été installée sans autorisation dans le chœur. Ce passage, indispensable comme issue de secours, sera maintenu. La porte sera remplacée par une nouvelle en chêne d'une typologie plus appropriée. **La Commission approuve cette intervention sur le principe mais demande que le détail d'exécution de la porte soit fourni dans la demande définitive.**

IV. MISE EN PEINTURE

L'intérieur de l'église a été récemment blanchi. L'étude stratigraphique qui vient d'être réalisée a révélé l'existence d'une polychromie sous-jacente. Différentes couches picturales ont pu être détectées et on retrouve notamment des faux marbres et des motifs géométriques allant du rouge-brun au vert foncé... La CRMS observe toutefois qu'aucune relation n'a été établie par le dossier entre les résultats de cette étude et des données historiques (aucune datation n'est fournie pour les différentes couches picturales). De quand sont datées les imitations de marbres ? Les peintures au pochoir sont-elles de la fin du XIXe ou du début du XXe siècle ? Où sont localisées les couches de chaux ? Aucune analyse SEM-EDX permettant de dater les pigments n'a été réalisée.

Par conséquent, aucune conclusion claire concernant les différentes phases de mise en peinture de l'ensemble de l'édifice et leurs datations respectives ne peut être tirée de l'analyse stratigraphique, dans son état d'avancement actuel.

En tout état de cause, malgré cette découverte, le projet ne prévoit pas de dégager l'église car le résultat de l'opération risque d'être aléatoire : quel état de polychromie présente une cohérence acceptable sur l'ensemble de l'église ?

De plus, cette intervention ne conviendrait pas à la fonction culturelle du lieu qui requiert une neutralité de tons. Le projet prévoit, par conséquent, de repeindre l'ensemble à l'aide d'une peinture à la chaux, de teinte claire mais plus chaude que le blanc cru actuel et de peindre les pieds des colonnes dans une teinte plus soutenue – à l'instar de la situation historique révélée par l'étude stratigraphique.

La Commission souscrit à cette option et insiste sur le fait que la couche de peinture actuelle ne devra pas être décapée afin d'éviter d'abîmer les couches picturales anciennes sous-jacentes.

Des fenêtres archéologiques de taille relativement importantes seraient maintenues à certains endroits de l'église afin de montrer l'aspect des décors anciens. La Commission ne s'oppose pas à cette option mais observe que **les fenêtres archéologiques devront être protégées ou faire l'objet d'un traitement de fixation** (à l'aide de cire micro-cristalline, par exemple). **Le placement d'un plexiglas est, dans ce cadre, déconseillé** pour des question de reflets et en raison de la nature des murs (qui contiennent de l'humidité et des sels).

V. FENETRES : REMPLACEMENT DES VITRES ET OCCULTATIONS

Du verre dépoli a été placé à la place du verre transparent dans les fenêtres de l'église. Cette intervention, ajouté au reste du traitement de l'édifice (stores, mise en peinture) donne actuellement un aspect blanc et froid à l'intérieur de l'église.

Le projet prévoit de maintenir ces vitres, tant pour des raisons budgétaires que pour la lumière diffuse qu'elles donnent à l'intérieur et qui est adaptée à la future occupation du lieu. Etant donné que le changement de tonalité des murs et l'enlèvement des stores blancs devraient contribuer à adoucir le caractère froid de la luminosité ambiante actuelle, **la CRMS estime que ce maintien est acceptable.**

Le projet prévoit de démonter le système d'occultation actuel (stores placés illicitement) et de le remplacer par un système de panneaux amovibles (respectant la forme arrondie de la baie) nécessitant uniquement le placement de pattes de fixation dans la maçonnerie. **La Commission ne s'oppose au principe de cette intervention pour autant que ces panneaux soient réellement enlevés quand l'occultation des baies n'est pas réclamée par l'occupation des lieux (et donc qu'ils ne soient pas laissés en place par facilité). Elle demande que des détails soient fournis quant au matériau employé pour les panneaux, les systèmes d'accrochage, etc.**

VI. LAMBRIS DU CHŒUR ET DU JUBE

Actuellement, une patine cérusée grisâtre a été appliquée sur les boiseries de l'entrée (à l'exception du buffet d'orgue) et les lambris du chœur. Des sondages stratigraphiques montrent qu'il a été fait usage de chêne pour les lambris du chœur et pour le buffet d'orgue, le reste étant en sapin imitation faux-chêne.

Le projet prévoit de restaurer la menuiserie : le chêne sera remis dans son état de bois simplement verni et l'imitation faux-chêne sera rétablie sur le sapin. **La Commission souscrit à cette option d'intervention.**

3. Interventions extérieures

I. RESTAURATION DE LA FAÇADE

On peut identifier trois types de pierre sur les façades de l'église : le grès lédien (anciens parements), la pierre de Gobertange (pour les restaurations ponctuelles effectuées au cours du temps), la pierre bleue pour les seuils des portes. Les travaux envisagés par le projet sont classiques et comprennent :

- le nettoyage des façades à faible pression,
- la restauration des parements : remplacements ponctuels, masticages, durcissements,
- le remplacement des joints en ciment (effectués lors de réparations ponctuelles) par des joints à la chaux ou bâtards (à préciser après sondages),
- la protection des parements par pose sur l'ensemble d'un hydrofuge.

Des restants d'enduits subsistent par endroits, mais on ne sait pas s'ils sont originaux. L'option de ré-enduire tout l'extérieur n'est pas retenue, faute d'information : seules quelques traces subsistent mais ne sont pas datées précisément et on ne connaît pas l'aspect global de cette peinture. L'intention est donc de conserver le bâtiment tel qu'il est aujourd'hui.

La CRMS peut souscrire à ces différentes options d'intervention mais demande que les zones comportant des enduits soient maintenues comme témoins et ne soient donc pas détruites par la nouvelle restauration.

II. RÉPARATIONS DE LA TOITURE

La toiture est dans un état de conservation relativement bon mais réclame cependant une série de travaux de réparation et d'entretien, notamment le remplacement des ardoises cassées et abîmées, le renouvellement de certains solins, la réparation des corniches, etc.

La Commission n'émet pas de remarque particulière sur cet aspect à ce stade d'avancement du dossier.

III. ABORDS

La CRMS déplore que le projet n'aborde pas deux aspects importants :

- ***l'aménagement du site de l'ancien cimetière entourant l'église*** (à documenter dans l'étude historique à compléter),
- ***les liens et circulations prévus entre l'église et le bâtiment Utopia*** qui seront amenés à fonctionner en tandem. Ce point devra être clairement précisé dans la demande de permis unique.

4. Conclusion

La Commission se réjouit de ce projet de restauration/restitution qui permettra à l'église Saint-Nicolas de bientôt recouvrer ses caractéristiques patrimoniales et une lecture adéquate de son architecture. Elle constate toutefois que l'étude historique n'est pas aboutie et doit absolument être complétée pour permettre de trancher les options les plus importantes de ce dossier. Elle encourage donc le demandeur à effectuer ces recherches historiques dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sibylle Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : MM. Fr. Timmermans